

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

**Date : 7 mai 2019 à 20 heures 30**

**Présents :** Mmes. Berthelot, Chatonnet, Daniel, Forget, Pavageau, Petit, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Porter, Renaud, Touzet.

**Absent (s) :** Mr Léon (excusé), Mr Mayaud

**Secrétaire :** Mme Pavageau

**Ordre du jour :**

- Validation du compte rendu de conseil municipal du 9 avril 2019
- Droit de préemption communal
- Régularisation limites de propriété au Chatelier
- Convention avec CDC MOVA pour travaux de voirie rue Edouard Chartier
- Demande de financement CNDS « Parcours de santé »
- Transformation de 3 postes d'adjoint technique en postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (avancements de grade)
- Subvention 2019 au CCAS de Prissac
- Subventions 2019 aux associations
- Questions diverses

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 avril 2019**

Le compte-rendu du 9 avril est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2. Droit de préemption communal**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une déclaration transmise en avril par une agence immobilière, concernant un projet de vente de biens immobiliers situés sur trois parcelles AB N°241- AB N°258, et ZE N°22, dont seules les parcelles AB N°241- N°258 sont situées dans la zone d'aménagement différé (ZAD), l'autre étant hors zone de droit de préemption. Le notaire malgré tout souhaite une décision globale de la commune.

Le Conseil Municipal n'ayant pas de projet présentant une caractéristique d'intérêt général décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les biens désignés ci-dessus.

### **3. Régularisation limites de propriété au Chatelier**

Le Maire fait part au conseil municipal que depuis plus de 40 ans, un chemin « communal » (entretenu par la commune) a empiété sur des propriétés privées créant ainsi un accès aux riverains.

Pour régulariser cette situation dans son ensemble, un bornage a été réalisé le 22 janvier 2019 par un géomètre. Le Maire propose de charger le notaire Maître Guilbaud d'établir l'ensemble des actes notariés avec les différents propriétaires concernés, afin que ce chemin, qui traverse plusieurs propriétés privées, redevienne pleine propriété de la commune de Prissac.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer l'ensemble des actes afin de régulariser cette situation et l'autorise à régler les frais liés à ces actes.

#### **4. Convention avec CDC MOVA pour travaux de voirie rue Edouard Chartier**

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention prévue pour la réalisation de travaux d'aménagement et réfection de la voirie de rues en agglomération : VC109 rue de la pompe, VC108-1<sup>ère</sup> partie et VC108-2<sup>ème</sup> partie rue Edouard Chartier.

Cette convention, conclue entre la commune de Prissac et la communauté de communes Marche Occitane - Val d'Anglin, permettra à la commune de Prissac de bénéficier des tarifs appliqués à la communauté de communes.

La convention prévoit que la communauté de communes supportera le coût des travaux et, à leur achèvement, en demandera le remboursement intégral à la commune de Prissac.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer cette convention avec la communauté de communes Marche Occitane – Val d'Anglin.

#### **5. Demande de financement CNDS « Parcours de santé »**

Le Maire fait part de son intention de compléter le projet Parcours de santé de l'étang communal par l'installation d'un « City Stade » dans l'enceinte du stade actuel déjà équipé d'un terrain de football et d'un terrain de tennis. Il indique que ce projet renforcerait l'intérêt du parcours de santé prévu à l'étang communal. Il encouragerait la pratique d'activités physiques pour tous et permettrait aux associations sportives locales ou environnantes de disposer d'un outil de travail qui n'existe pas dans la proximité.

Pour réaliser cette opération une subvention peut être sollicitée auprès du CNDS dans le cadre des « Equipements sportifs de niveau local ». Il indique que la commune de Prissac satisfait aux deux conditions d'éligibilité de ce fonds, à savoir sa situation en zone ZRR et l'absence d'équipement de cette nature sur cette partie sud-ouest du territoire. Il propose par ailleurs de ne réaliser ce nouvel équipement qu'à la condition d'obtenir une subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) « Equipements sportifs de niveau local »

#### **6. Transformation de 3 postes d'adjoint technique en postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (avancements de grade)**

Le Maire expose que la commission administrative paritaire du 29 mars pour l'année 2019 a retenu au tableau annuel d'avancement de grade la candidature de trois agents territoriaux (actuellement au grade d'adjoint technique) au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C).

Le Maire propose de créer trois postes :

- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 24 h par semaine,
- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28 h 30 minutes par semaine,

et de supprimer, après les nominations correspondantes par le Maire, les 3 anciens postes d'adjoints techniques, occupés par ces agents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte ces propositions.

#### **7. Subvention 2019 au CCAS de Prissac**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde une subvention de six mille euros (6 000 €) pour l'année 2019 au CCAS de Prissac.

## **8. Subventions 2019 aux associations**

Le conseil municipal accorde aux associations au titre de l'année 2019 les subventions suivantes :

- Association Familles Rurales	3 200 €
- Amicale des donateurs de sang	300 €
- Comité des Fêtes de Prissac	2 500 €
- ULM Ailes en Brenne	400 €
- Association APE Lignac-Prissac	500 €
- Association Moto Cross ASMP	2 000 €
- Société des Chasseurs de Prissac	250 €
- Association la truite de l'Abloux	300 €
- Comité Départemental de la Prévention routière	60 €
- Association Etang Rémy Louveau	300 €
- Association des Ados de Prissac	1 500 €
- Indre Nature ( <i>par 11 voix pour et 1 abstention</i> )	100 €
- Club de foot FC SSRP	572 €
- Souvenir Français	100 €
- Bip TV	100 €

## **9. Questions diverses**

**Aménagement du centre bourg :** le maire et l'architecte en charge du projet proposent aux élus disponibles une visite sur différents sites afin d'examiner des revêtements de places et de trottoirs. Au programme, entre autres : Châteauroux, Eguzon, Limoges.

L'aménagement du bourg comportera plusieurs tranches. Toutefois le syndicat des eaux de l'Abloux a annoncé qu'il n'interviendra que sur une seule période.

**Le Chatelier :** de nombreux nids de poules ne sont pas bouchés.

**La Rochechevreux :** le souci du dépôt sauvage de déchets à ce hameau n'est toujours pas résolu.

**Communauté de communes MOVA :** en 2018, la Cdc a investi un peu plus de 148 000 euros en lieu et place de la commune de Prissac (voirie, éclairage public, SDI, mission locale...). L'attribution de compensation réglée par la commune pour ces charges transférées s'élève à 98 435 euros.

**Fleurissement du bourg :** la commune a acquis beaucoup de plants de fleurs et certains élus regrettent que ces fleurs ne soient pas persistantes, comme il avait été convenu.

**Musée :** le musée accueille déjà des visiteurs ; il convient de recruter une personne pour gérer l'activité de ce site et surtout conduire une réflexion partenariale permettant de dégager un projet global de long terme en lien avec les autres équipements du territoire. Il est indiqué que le PNR a recruté une chargée de mission avec laquelle la commune travaille, pour conduire un projet sur le devenir des sites du PNR. Les premières réflexions s'orientent vers un pôle ressource. La fiche de poste est définie ; la phase de recrutement pour l'animation du musée va débiter.

**Élections européennes :** ce scrutin aura lieu le 26 mai, de 8h à 18h à la mairie. La commission de contrôle de la liste électorale s'est réunie et n'a constaté aucune anomalie dans la liste électorale.

Le conseil municipal s'organise afin d'établir un planning des permanences du bureau de vote.

La séance est levée à 22 H 30